



Sommaire des produits

VIE ET MALADIE

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Assurance vie temporaire et permanente sans participation

	Solution TRA ^{MD}	Solution 10 ^{MD} ou 20 ^{MD}	Solution 25 ^{MC} /30 ^{MD}	Solution 100 ^{MD}
Description du produit	Assurance vie temporaire transformable et renouvelable annuellement	Assurance vie temporaire de 10 ans ou de 20 ans transformable et renouvelable	Assurance vie temporaire de 25 ans ou de 30 ans, transformable et renouvelable annuellement par la suite	Assurance vie permanente avec taux de primes, valeurs libérées réduites et valeurs de rachat garantis
Profil de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> Protection d'assurance vie temporaire à faible coût Régime pour une personne envisageant d'améliorer son état de santé ou planifiant obtenir un produit d'assurance permanente ou temporaire sur une plus longue période 	Protection d'assurance vie temporaire à court ou à plus long terme répondant à divers besoins, dont : <ul style="list-style-type: none"> paiement de l'hypothèque et des dettes planification d'une petite entreprise 	Protection d'assurance vie temporaire à long terme répondant à divers besoins, dont : <ul style="list-style-type: none"> paiement de l'hypothèque, des dettes et des derniers frais remplacement du revenu familial 	<ul style="list-style-type: none"> Protection d'assurance vie permanente abordable sans aucune modification des primes Accès aux valeurs de rachat pour répondre aux besoins d'urgence
Âges à l'établissement (à l'anniversaire le plus proche)	De 18 à 65 ans	Solution 10 : de 18 à 75 ans Solution 20 : de 18 à 65 ans	Solution 25 : de 18 à 60 ans Solution 30 : de 18 à 55 ans	De 0 à 75 ans
Durée de la protection	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
Protection minimale	25 000 \$	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans (pour Solution 10 seulement)	25 000 \$	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
Protection maximale	499 999 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Montant de protection maximal pour les ventes à distance	Rapide & Complet : 10 000 000 \$ Proposition papier : 10 000 000 \$			
Classification des risques	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> Standard non-fumeur Standard fumeur 	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> Standard non-fumeur Standard fumeur 1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie <ul style="list-style-type: none"> Élite non-fumeur Privilégié non-fumeur Privilégié fumeur 	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> Standard non-fumeur Standard fumeur 1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie <ul style="list-style-type: none"> Élite non-fumeur Privilégié non-fumeur Privilégié fumeur 	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> Standard non-fumeur Standard fumeur
Type de protection	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Conjointe payable au premier décès (2 assurés) Conjointe payable au dernier décès (2 assurés) Vie multiple (2 assurés) 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Conjointe payable au premier décès (2 assurés) Conjointe payable au dernier décès (2 assurés) Vie multiple (2 assurés) 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Conjointe payable au premier décès (2 assurés) Conjointe payable au dernier décès (2 assurés) Vie multiple (2 assurés) 	<ul style="list-style-type: none"> Vie unique Conjointe payable au premier décès (2 assurés) Conjointe payable au dernier décès (2 assurés) Vie multiple (2 assurés)
Primes	Taux garantis dont les primes sont nivelées pour les trois premières années, puis augmentent annuellement. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement à l'âge de 85 ans.	Taux garantis augmentant tous les 10 ans pour Solution 10 et tous les 20 ans pour Solution 20. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement après l'âge de 75 ans pour Solution 10 et après l'âge de 65 ans pour Solution 20.	Taux garantis dont les primes sont nivelées pour les 25 premières années pour Solution 25 et pour les 30 premières années pour Solution 30, puis augmentent annuellement. La prime augmente pour la dernière fois à l'âge de 85 ans.	Taux nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans
Paliers de primes	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ et plus
Frais de police annuels	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)
Facteur modal pour la prime mensuelle	0,09	0,09	0,09	0,09
Transformation	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Non transformable
Options de transformation	Solution 100, AssurMax ou Optimax Patrimoine	Solution 100, AssurMax ou Optimax Patrimoine	Solution 100, AssurMax ou Optimax Patrimoine	s. o.
Valeurs de la police	s. o.	s. o.	s. o.	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites garanties à partir de la 10 ^e année
Garanties complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des primes Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des primes Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des primes Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des primes Exonération des primes pour le payeur Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants
Avenants d'assurance	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie

Assurance vie permanente avec participation

	AssurMax ^{MD}	Optimax Patrimoine ^{MD}
Description du produit	Assurance vie permanente garantie avec participation assortie des valeurs de rachat à long terme et de taux du coût de l'assurance nivelés inférieurs	Assurance vie permanente garantie avec participation assortie de valeurs de rachat plus élevées au début qui s'accumulent avec report d'impôt
Profil de la clientèle	Convient aux clients souhaitant inclure une assurance vie dans leur planification successorale et appréciant la croissance des valeurs de rachat à long terme à l'abri de l'impôt	Convient aux clients souhaitant avoir des valeurs de rachat dans les premières années ou tout au long de leur vie, ou qui aimeraient avoir une stratégie de sortie à faible risque advenant que leurs besoins changent
Âges à l'établissement	De 0 à 75 ans (à l'anniversaire le plus proche)	De 0 à 75 ans (à l'anniversaire le plus proche)
Durée de la protection	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
Protection minimale	10 000 \$ de 0 à 17 ans 25 000 \$ de 18 à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	10 000 \$ de 0 à 17 ans 25 000 \$ de 18 à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
Protection maximale	10 000 000 \$ de 0 à 65 ans 5 000 000 \$ de 66 ans à 75 ans	10 000 000 \$ de 0 à 65 ans 5 000 000 \$ de 66 ans à 75 ans
Montant de protection maximal pour les ventes à distance		Rapide & Complet : 10 000 000 \$ Proposition papier : 10 000 000 \$
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants (âges à l'établissement de 0 à 17 ans) • Standard non-fumeur • Standard fumeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants (âges à l'établissement de 0 à 17 ans) • Standard non-fumeur • Standard fumeur
Type de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Vie unique • Conjointe payable au premier décès (2 assurés) • Conjointe payable au dernier décès (2 assurés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vie unique • Conjointe payable au premier décès (2 assurés) • Conjointe payable au dernier décès (2 assurés)
Primes	Primes nivelées garanties	Primes nivelées garanties
Options de paiement	8 primes – primes payables les 8 premières années 10 primes – primes payables les 10 premières années 20 primes – primes payables les 20 premières années Primes viagères – primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans	8 primes – primes payables les 8 premières années 10 primes – primes payables les 10 premières années 20 primes – primes payables les 20 premières années Primes viagères – primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans
Paliers de primes	s. o.	s. o.
Frais de police annuels	50 \$ (régime de base)	50 \$ (régime de base)
Facteur modal pour la prime mensuelle	0,09	0,09
Options de participation	Options de participation <ul style="list-style-type: none"> • Versement en espèces* • Bonifications d'assurance libérée • Réduction de la prime annuelle • Participations capitalisées* • Protection enrichie (garantie à vie)** 	Compte auxiliaire (non exempté) <ul style="list-style-type: none"> • Chaque police avec participation comprend un compte auxiliaire. Ce compte permet de faire des dépôts uniques pour couvrir les primes futures. • Il est possible de déposer et de retirer des sommes en tout temps. • L'intérêt gagné est assujéti à l'impôt sur le revenu.
Transformation	Non transformable	Non transformable
Avance sur police	Oui, montant minimal de 250 \$, jusqu'à concurrence de la totalité de la valeur d'avance disponible	Oui, montant minimal de 250 \$, jusqu'à concurrence de la totalité de la valeur d'avance disponible
Garanties complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes • Assurabilité garantie • Décès et mutilation accidentels • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants • Invalidité ou décès du payeur (exonération des primes pour enfants) • Option de dépôt additionnel (ODA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes • Assurabilité garantie • Décès et mutilation accidentels • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants • Invalidité ou décès du payeur (exonération des primes pour enfants) • Option de dépôt additionnel (ODA)
Avenants d'assurance	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG et Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie
Caractéristiques spéciales	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance vie conjointe payable au premier décès avec option, pour le survivant, de transformation de la police et assurance temporaire de 90 jours pour le survivant après le décès du premier assuré. • Assurance temporaire en vertu de l'option de participation Protection enrichie transformable en une assurance permanente*. • Toutes les polices avec participation comportent une garantie selon laquelle le barème de participation ne sera jamais inférieur à zéro. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance vie conjointe payable au premier décès avec option, pour le survivant, de transformation de la police et assurance temporaire de 90 jours pour le survivant après le décès du premier assuré. • Assurance temporaire en vertu de l'option de participation Protection enrichie transformable en une assurance permanente*. • Toutes les polices avec participation comportent une garantie selon laquelle le barème de participation ne sera jamais inférieur à zéro.
* Sous réserve de conditions particulières. Veuillez consulter le contrat pour connaître les détails.		

Assurance maladies graves

Protection MG

Protection MG Plus

Type de régime	<p>Protection MG 10 – Assurance maladies graves renouvelable tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 10 ans</p> <p>Protection MG 20 – Assurance maladies graves renouvelable tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 20 ans</p>	<p>Protection MG Plus 10 – Assurance maladies graves de 10 ans renouvelable et transformable jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 10 ans</p> <p>Protection MG Plus 20 – Assurance maladies graves de 20 ans renouvelable et transformable jusqu'à l'âge de 75 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 20 ans</p> <p>Protection MG Plus 75 – Assurance maladies graves jusqu'à l'âge de 75 ans, assortie de primes nivelées garanties</p> <p>Protection MG Plus 100 15 primes – Assurance maladies graves jusqu'à l'âge de 100 ans, assortie de primes nivelées garanties payables les 15 premières années</p>																								
Clientèle cible	Convient aux clients qui veulent avoir une protection d'assurance maladies graves abordable sans l'appréciation des risques de l'assurance maladies graves traditionnelle	Convient aux clients qui veulent avoir une protection pour maladies graves complète avec une option de remboursement des primes si aucune demande de règlement n'est soumise																								
Âges à l'établissement	<p>Protection MG 10 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p>Protection MG 20 – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p>	<p>Protection MG Plus 10 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p>Protection MG Plus 20 – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p>Protection MG Plus 75 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <p>Protection MG Plus 100 15 primes – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p>																								
Durée de la protection	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans																								
Limites de la protection	De 25 000 \$ à 75 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$																								
Type de protection	Vie individuelle	Vie individuelle ou vie multiple (maximum 2 assurés)																								
Maladies assurées (voir le contrat pour les détails)	<ul style="list-style-type: none"> • Cancer (mettant la vie en danger) • Pontage aortocoronarien • Crise cardiaque • Accident vasculaire cérébral 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de l'aorte • Anémie aplastique • Méningite purulente • Tumeur cérébrale bénigne • Cécité • Cancer (mettant la vie en danger) • Coma • Pontage aortocoronarien • Surdité • Démence, y compris la maladie d'Alzheimer • Crise cardiaque • Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque • Insuffisance rénale 																								
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Risques standards (non-fumeur et fumeur) (surprimes non offertes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques standards (non-fumeur et fumeur) (surprimes offertes) 																								
Frais de police annuels	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)	50 \$ (régime de base), 0 \$ (avenant)																								
Période d'attente	30 jours (à moins d'indication contraire)	30 jours (à moins d'indication contraire)																								
Transformation	Non transformable	Jusqu'à l'âge de 65 ans – de Protection MG Plus 10 ou Protection MG Plus 20 transformables en Protection MG Plus 75 ou en Protection MG Plus 100 15 primes																								
Garanties complémentaires	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes • Décès et mutilation accidentels • Protection vie pour enfants • Protection MG pour enfants 																								
Avenants d'assurance	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Série Solution (régimes d'assurance temporaire et d'assurance permanente) • Protection MG Plus (régime d'assurance maladies graves) 																								
Remboursement de primes au rachat ou à l'échéance	Non offert	<p>Âges à l'établissement : de 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Protection MG Plus 10/20/75 :</th> <th colspan="2">Protection MG Plus 100 15 primes :</th> </tr> <tr> <th colspan="2">% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15^e année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité</th> <th colspan="2">% de remboursement des primes admissibles</th> </tr> <tr> <th>Âge atteint de la personne assurée</th> <th>%</th> <th>Anniversaire de la police</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>60 à 64 ans</td> <td>70 %</td> <td>1^{er} au 14^e anniversaire</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>65 à 69 ans</td> <td>80 %</td> <td rowspan="3">15^e anniversaire et par la suite</td> <td rowspan="3">100 %</td> </tr> <tr> <td>70 à 74 ans</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>75 ans</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	Protection MG Plus 10/20/75 :		Protection MG Plus 100 15 primes :		% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15 ^e année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité		% de remboursement des primes admissibles		Âge atteint de la personne assurée	%	Anniversaire de la police	%	60 à 64 ans	70 %	1 ^{er} au 14 ^e anniversaire	0 %	65 à 69 ans	80 %	15 ^e anniversaire et par la suite	100 %	70 à 74 ans	90 %	75 ans	100 %
Protection MG Plus 10/20/75 :		Protection MG Plus 100 15 primes :																								
% de remboursement des primes admissibles - à compter de la 15 ^e année ou de l'âge tarifé de 60 ans, selon la dernière éventualité		% de remboursement des primes admissibles																								
Âge atteint de la personne assurée	%	Anniversaire de la police	%																							
60 à 64 ans	70 %	1 ^{er} au 14 ^e anniversaire	0 %																							
65 à 69 ans	80 %	15 ^e anniversaire et par la suite	100 %																							
70 à 74 ans	90 %																									
75 ans	100 %																									
Avenant de remboursement de primes au décès	Non offert	<p>Âge à l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection MG Plus 10 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche) • Protection MG Plus 20 – De 18 à 55 ans (à l'anniversaire le plus proche) • Protection MG Plus 75 – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche) • Protection MG Plus 100 15 primes – De 18 à 65 ans (à l'anniversaire le plus proche) 																								
Garanties intégrées (voir le contrat pour les détails)	<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'assurance vie avec prestation ponctuelle de 1 000 \$ au décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'assurance vie avec prestation ponctuelle de 1 000 \$ au décès • Garantie en cas de maladie ne menaçant pas la vie de 15 % (maximum de 2 paiements) jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$ • Services de conciergerie médicale (garantie non contractuelle) 																								

Assurance vie à établissement garanti

Protection vie garantie^{MC}

Description du régime	Assurance vie à établissement garanti permanente sans participation, assortie de primes nivelées garanties, de valeurs de rachat garanties et de valeurs libérées réduites
Profil des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune question relative à l'état de santé ou au mode de vie • Doit être un résident du Canada aux fins de l'impôt • L'assuré doit être le titulaire de police. Aucun transfert de propriété n'est permis. • Montant de protection maximal viager en fonction de l'âge à l'établissement • Prestations limitées durant les deux premières années de police
Âges à l'établissement	De 40 à 75 ans (âge au plus proche anniversaire)
Durée de la protection	Protection viagère, entièrement libérée du paiement des primes à l'âge de 95 ans
Protection minimale	5 000 \$
Protection maximale (maximum viager)	De 40 à 50 ans à l'établissement : 50 000 \$ De 51 à 75 ans à l'établissement : 25 000 \$
Montant de protection maximal pour les ventes à distance	De 40 à 50 ans à l'établissement : 50 000 \$ De 51 à 75 ans à l'établissement : 25 000 \$
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les montants • Standard non-fumeur • Standard fumeur
Type de protection	Vie individuelle seulement
Primes	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 95 ans
Paliers de primes	Aucun
Frais de police annuels	50 \$ (régime de base)
Facteur modal pour la prime mensuelle	0,09
Transformation	s. o.
Options de transformation	Aucune
Valeurs de la police	Valeurs de rachat garanties débutant au 5 ^e anniversaire de police Valeurs libérées réduites débutant au 8 ^e anniversaire de police
Garanties complémentaires	Aucune
Avenants d'assurance	Aucun
Caractéristiques du régime	<p>Si un décès de cause naturelle survient au cours des 24 premiers mois de la prise d'effet ou de la remise en vigueur de la police, le montant versé au décès est limité aux primes versées au cours de la période de 24 mois, sans intérêt.</p> <p>Si l'assuré décède de cause accidentelle au cours des deux premières années de la prise d'effet ou de la remise en vigueur du contrat, nous paierons le capital assuré de la police (sous réserve de certaines restrictions).</p> <p>Si l'assuré décède de quelque cause que ce soit à compter du deuxième anniversaire du contrat ou de la remise en vigueur du contrat, nous paierons le capital assuré de la police.</p>

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Sa mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les médias sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2019 déposés auprès du BSIF.

² Le 24 juin 2020. Pour connaître la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

